

COMPTE-RENDU DU CSAL DU 20 JUIN 2023

La CGT Finances Publiques 80 a lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

La CGT le souligne d'emblée : la page des retraites n'est pas tournée et ne le sera jamais.

Notre organisation continuera d'agir dans l'unité la plus large possible pour l'abrogation de la loi Macron/Dussopt. Avec plus de 900 000 manifestants, la 14ème journée unitaire interprofessionnelle de grèves et manifestations du 6 juin a témoigné une nouvelle fois du rejet profond de la loi.

La séquence retraites finit de démontrer l'impasse du « dialogue social » dans sa conception développée par le gouvernement, conception dans laquelle l'existence du dialogue prend le pas sur ce qu'il produit. Nous vous le redisons : la CGT est donc porteuse de l'exigence de processus de négociations et ne reprendra pas le cours des choses comme s'il ne s'était rien passé depuis le 19 janvier.

Le ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé le 12 juin dernier une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 %. L'ensemble des organisations syndicales réclamaient 10% pour compenser l'inflation et les années de gel du point d'indice. Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salariés. Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reductible.

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux !

Scandaleux est également le qualificatif que la CGT Finances Publiques 80 emploie pour qualifier l'organisation de l'élection du conseil médical inscrit à l'ordre du jour de ce CSAL.

Nous ne pouvons que constater l'aberration de cette situation qui consiste à faire élire un conseil médical au sein d'une instance dénuée de règlement intérieur !

Une nouvelle provocation du Ministère et de la DGFIP qui, dans la précipitation, se limitent à décliner les textes de la DGAFP sans consultation des représentants du personnel !

Sur **le déroulé du vote**, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ne permet pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote. Si toutefois un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection aurait lieu avec les seuls titulaires présents.

Ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques en la matière. Cela est inadmissible. Quelle que soit l'écriture dans le décret, permettre qu'une élection puisse se tenir sans le quorum nécessaire, sans la présence des titulaires, ne pas permettre à un titulaire absent ou empêché de voir son suppléant le remplacer, sont autant d'aberrations.

Au-delà du bon sens qui semble une nouvelle fois avoir été perdu de vue par la DGAFP, ce sont là des fondamentaux démocratiques qui sont remis en cause. Les fédérations ont exigé que l'élection ne puisse se tenir sans le respect du quorum et que les titulaires puissent être remplacés par leurs suppléants. Ces demandes sont restées vaines.

Les autres points à l'ordre du jour sont pour information, alors informons-nous !

Mais avant de commencer, laissez-nous vous dire que la restitution de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers est préoccupante quoiqu'en dise le Tableau de Bord de Veille Sociale !

Pour la DDFIP de la Somme, vos agents ont moins de motivation au travail, peu de vision sur l'avenir, une charge de travail croissante, un niveau de stress élevé, une diminution de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, un manque de reconnaissance.

En conclusion de votre restitution, vous prenez des engagements sans jamais indiquer les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour les atteindre ni préciser les limites auxquelles vous êtes confrontée !

La CGT Finances Publiques 80 veillera particulièrement à l'application de vos engagements et continuera à défendre les collègues pour l'amélioration de leurs conditions de travail.



Ce CSAL avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 (pour avis) ; - **Approuvé à l'unanimité**
2. Élection des représentants du personnel au comité médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL (scrutin) ;
3. Restitution de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers (pour information) ;
4. Présentation des indicateurs du tableau de bord de veille sociale (TBVS) (pour information) ;
5. Nouvelle cité administrative d'Amiens – actualité du dossier (pour information) ;
6. Implantation d'un SAPF à Amiens dans le cadre des relocalisations – actualité du dossier (pour information) ;
7. Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours (pour information) ;
8. Point d'actualité sur l'activité des services fonciers (SDIF, SPF·E) (pour information) ;

Élection des représentants du personnel au comité médical :
vote des représentants du personnel titulaires du CSAL (scrutin) ;

19 candidats à l'élection des représentants du personnel au comité médical se sont présentés.

Les organisations syndicales devaient élire 15 de ces 19 candidats.

Les représentants CGT élus sont :

- LE MOUILLOUR Patrick
- GOUJJANE Manuela
- RACINE Dolorès

La CGT ne peut que déplorer le déroulement de ces élections qui ne s'est pas basé sur l'application de l'ancien règlement intérieur (Le nouveau étant toujours en attente...). De plus, au moment où se déroulait cette élection, la DGAFP changeait les règles en indiquant que les suppléants avaient finalement le droit de voter en lieu et place des titulaires absents.

Ce changement de règles aurait totalement modifié le résultat du vote : c'est pourquoi la CGT étudie toutes les possibilités de recours.... Affaire en cours !

**Restitution de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers
(pour information) ;**

Globalement, il est constaté une dégradation des indicateurs qui traduisent des problèmes : :

- de rémunération,
- de pratique managériale,
- de la relation/reconnaissance et de positionnement.

La direction est consciente que les pratiques managériales sont à revoir et des progrès à réaliser. Elle s'est engagée à passer dans les services à la rentrée afin de discuter de la vie des services.

La direction considère que les moments de convivialité sont importants : les chefs de services ont un budget dédié.

La CGT sera attentive à la réalisation de ces engagements.

**Présentation des indicateurs du tableau de bord de veille sociale (TBVS)
(pour information) ;**

Le TBVS permet de dresser un bilan en matière de condition de vie au travail.

Pour la direction, après deux années marquées par la pandémie et les restructurations de service, 2022 signe le retour à la stabilité dans les services et à la consolidation de l'appropriation des nouvelles méthodes de travail par les agents.

Cette conclusion laisse sans voix la CGT FINANCES PUBLIQUES 80 au regard notamment des difficultés remontées lors de nos visites de services (Charge de travail, manque de reconnaissance et de considération, etc.).

Lors ce point, la direction a annoncé qu'elle ferait une application systématique de l'article 40 du code de procédure pénale en dénonçant au procureur de la République les faits constitutifs de délits (et crime) à l'encontre de ses agents.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 80, qui avait souligné, lors de la dernière formation spécialisée, cette nécessité de respecter à la lettre l'article 40, ne peut qu'être satisfaite de cette décision qui tient compte de la sécurité des collègues : enfin, la loi est appliquée !

**Nouvelle cité administrative d'Amiens –
actualité du dossier (pour information) ;**

A la sortie de ce CSAL, des questions posées lors des différentes réunions (réunion informelle avec les représentants du personnel, réunions de services et groupes de travail) telles que l'existence d'un parking moto, le nombre de places de parking réellement disponibles, etc. étaient toujours sans réponses. (Cf courriel à tous les agents du 19 juin 2023).



Implantation d'un SAPF à Amiens dans le cadre des relocalisations
– actualité du dossier (pour information)

Les travaux sont en cours mais ont pris du retard. Le planning prévisionnel n'est pas validé.

Le R+1 devrait être terminé fin de l'été 2023. Une installation est peut-être envisageable au plus tard pour fin août 2023.

Le RDC, Suite à la découverte d'amiante dans la peinture des toilettes, une analyse est nécessaire avec une procédure à suivre si l'amiante est confirmée.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 80 est à la disposition des collègues du SAPF pour toute question et ne manquera pas de les relayer à la section CGT FINANCES PUBLIQUES du SDNC.



Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours (pour information) ;

Après deux expérimentations positives conduites par l'École nationale des Finances publiques, la numérisation des copies de concours et leur correction dématérialisée vont être généralisées pour tous les concours organisés à la DGFIP à compter du mois de septembre 2023.

Point d'actualité sur l'activité des services fonciers (SDIF, SPF-E) (pour information) ;

Concernant le SDIF :

Suite à l'ouverture de l'application « gérer mes biens immobiliers » (GMBI), le volume de sollicitations des usagers est très important sur l'ensemble des canaux de contacts pour l'ensemble des SDIF du territoire. Le stock de e-contacts étant conséquent, une organisation spécifique temporaire est mise en place qui associe à ces travaux, sur les locaux d'habitation (H), les agents du pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP).

Deux auxiliaires contractuels et un collègue de l'équipe de renfort ont été affectés au SDIF pour endiguer cette nouvelle charge de travail.

Concernant le SPFE d'ABBEVILLE :

Pour faire face aux difficultés rencontrées par le SPFE :

- le partenariat mis en place entre le SPF-E de la Somme et le SAPF de Châlons-en-Champagne se poursuit.
- un renfort de la brigade nationale d'intervention sur la publicité foncière (BNI-PF) est également positionné sur le SPF-E de la Somme :

Pour anticiper les départs certain ou éventuel de deux des agents les plus expérimentés, l'équipe encadrante du SPF-E a adapté l'organisation de la publicité foncière. Cette nouvelle organisation (redistribution des tâches en fonction des compétences de chacun) a été présentée aux agents le 1er juin 2023 lors d'une réunion de service.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 80 restera particulièrement attentive à la situation de ces deux services et ne manquera pas d'utiliser le droit d'alerte si cela devait s'avérer nécessaire.



Vos élus CGT

Valérie ROUSSEL (Titulaire)
Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)
Jérôme TREUNET (Suppléant).
Manuela GOUJJANE (Suppléant)

